
Régis Dericquebourg

Shawn Francis Peters, *Judging Jehovah's Witnesses. Religious Persecution and The Dawn of the Rights Revolution*

Lawrence, Kansas, The University Press of Kansas,
2000, p. (bibliogr., index, illustr.).

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Régis Dericquebourg, « Shawn Francis Peters, *Judging Jehovah's Witnesses. Religious Persecution and The Dawn of the Rights Revolution* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 122 | avril - juin 2003, document 122.40, mis en ligne le 10 novembre 2005. URL : <http://assr.revues.org/1296>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales

<http://assr.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://assr.revues.org/1296>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

© Archives de sciences sociales des religions

pour combattre le protestantisme, sortie toute formée des visions et révélations d'un ancien officier espagnol – fût-il basque aussi –, privé de commandement par une blessure malvenue et converti à cette occasion. C'est aussi, en effet, avec un portrait d'Ignace comme "tyran domestique" et avec une description plus raide-ment ascétique que mystique de sa vie spirituelle et de sa spiritualité que l'A. en a. Mais c'est peut-être sur le point de la création progressive de la Compagnie qu'il réussit le mieux sa démonstration. La façon dont il révèle la transformation d'un projet quasi médiéval défini par des activités traditionnelles – dans les ordres mendiants en tout cas – en un projet centré sur les collèges et un enseignement d'inspiration humaniste (au sens du XVI^e siècle) est une des réussites de l'ouvrage. Le passage de ce qui fut conçu comme une itinérance, à une relative stabilité autour d'une œuvre est ici étudié dans sa progressive conception et mise en œuvre, dans ses déterminations et ses conséquences socioreligieuses aussi, économiques et spirituelles comprises (voir le chap. 6 en particulier).

Il ne saurait être question, en cette déjà trop longue recension, de rappeler chacune des questions abordées par l'A., ni de peser les réponses qui y sont faites. On doit savoir cependant que cet A. prétend seulement faire la synthèse de l'abondante recherche ignatienne menée ces dernières décennies, et dans l'ordre et hors de ses frontières. J.W.O. ne se vante pas de livrer au lecteur le fruit de ses recherches de première main, autrement que par occasion. Mais quiconque abordera l'ouvrage sera étonné par la quantité des lectures faites – dans les principales langues d'Europe occidentale et d'Amérique – d'une littérature de recherche d'une part, mais aussi des sources elles-mêmes, abondamment citées et résumées. C'est bien faire, dans ce dernier cas au moins et de façon notable, apport personnel.

Jean Séguy.

122.40 PETERS (Shawn Francis).

Judging Jehovah's Witnesses. Religious Persecution and The Dawn of the Rights Revolution. Lawrence, Kansas, The University Press of Kansas, 2000, p. (bibliogr., index, illustr.).

Le xx^e siècle a été marqué par de vastes persécutions raciales. À un degré moindre mais tout aussi révoltant, les groupes religieux minoritaires ont été victimes de mesures répressives. L'hostilité aux sectes et aux groupes assimilés est certes constante dans l'histoire occidentale mais on pouvait s'attendre à ce que le siècle

dernier fût plus tolérant. Parmi les non-conformismes religieux, la Watchtower Tract and Bible Society a probablement été la plus persécutée. Elle le fut à la fois dans les régimes totalitaires, dans les dictatures du tiers-monde mais aussi dans les démocraties. La répression du jéhovisme dans l'Allemagne nazie a été décrite avec beaucoup de détails (cf. Guy Canonici : *Les Témoins de Jéhovah face à Hitler*, Paris, Albin Michel, 1998 ; Sylvie Graffard et Léo Tristant, *Les Bibelforscher et le nazisme* (1933-1945), 1991, Tiserias).

Les Témoins de Jéhovah peuvent aussi être menacés dans les pays démocratiques. Il suffit de se reporter à la lutte antisecte récente pour s'en rendre compte ou, un peu plus tôt, à la vague anti-jéhoviste qui s'est développée aux États-Unis pendant la Seconde Guerre mondiale et jusqu'en 1947.

Grâce aux travaux de James Penton, on connaissait les difficultés rencontrées par les Témoins de Jéhovah aux États-Unis. Le livre de S.F.P. s'attache à les décrire d'une manière précise en les abordant sous l'angle juridique. À la différence des pays totalitaires, la répression américaine ne faisait pas partie d'un programme conçu par l'État destiné à les éliminer systématiquement. Elle trouvait son origine dans deux éléments. Le premier était un désaccord à propos de certaines lois nationales. Les Témoins furent conduits à contrevenir à celles-ci au nom de leur doctrine religieuse. Les Témoins ne voulant pas exprimer une dévotion à l'État furent poursuivis parce qu'ils rejetaient (et rejettent encore maintenant) le salut obligatoire au drapeau américain. Pacifistes, ils refusaient d'accomplir leur service militaire. Ceci fut interprété comme une attitude antipatriotique. D'autre part, en faisant du prosélytisme dans la rue dans les États fédéraux qui interdisaient cette pratique, ils furent accusés de troubler l'ordre public.

Les enfants qui refusèrent de saluer le drapeau à l'école furent exclus, les Témoins (au nombre de 4 000) qui choisirent l'objection de conscience furent emprisonnés car, non reconnus comme des ministres du culte, ils ne pouvaient bénéficier du statut d'objecteur réservé à cette catégorie de personnes. Par contagion, ils furent victimes d'une opprobre généralisée. Ils furent licenciés et firent l'objet d'une discrimination à l'embauche. Ils furent abandonnés par leurs syndicats. Les enfants de divorcés furent confiés systématiquement au parent non-Témoin. Le public les assimila à des délinquants.

La seconde cause de leurs ennuis vint des groupes de patriotes. De 1938 à 1946, ils subi-

rent les assauts de groupes nationalistes. L'auteur présente les faits : attaques sur la voie publique commises par des vétérans de l'armée (1488 incidents). Il relate avec précision les actions en justice en citant parfois les minutes des procès. Cela occupe les trois cents pages du livre. Les Témoins de Jéhovah bénéficièrent des prises de position de défenseurs des libertés. Des avocats s'engagèrent à leurs côtés. Ils ont été soutenus par un nombre très limité de protestants, catholiques et juifs réunis en la circonstance pour appeler les Américains à la tolérance religieuse. Ils reçurent le renfort de l'American Civil Liberties Union qui, à propos des violences que ces fidèles subissaient (et dont témoignent les photographies insérées dans l'ouvrage), déclarait en 1941 : « Aucune organisation religieuse n'a souffert d'une telle persécution depuis l'époque des Mormons ».

L'A. souligne que les autorités locales traitaient avec mollesse les plaintes des Témoins de Jéhovah ainsi que leur demande de protection. Pire, elles utilisaient parfois une argumentation spécieuse : les incidents provoqués par leurs attaquants montraient que les Témoins engendraient des troubles à l'ordre public. Mais, dans un État de droit, les Témoins purent assigner leurs attaquants en justice et purent recourir à celle-ci pour demander d'être exemptés des obligations contraires à leurs convictions religieuses. Avec un certain succès au niveau de la Cour Suprême.

Le fait est connu et souvent cité : grâce aux recours en justice faits par les Témoins de Jéhovah, les juges américains ont produit une jurisprudence qui a étendu les libertés civiles. Une revue juridique de 1942 constatait à propos des Témoins de Jéhovah : « À travers un recours quasi constant à la justice cette organisation a permis d'accroître la liste des précédents concernant l'application du quatorzième amendement concernant la liberté de parole et de religion ». Toutefois, les Témoins ont senti un nouveau risque quand, en 1988, le président George Bush remit à l'ordre du jour le principe du salut aux couleurs. Mais, actuellement, aux États-Unis où il compte plus d'un million de fidèles, le jéhovisme n'est plus contesté. Le souvenir des persécutions les protège et le département d'État aux libertés religieuses condamne toutes les vicissitudes qu'un État peut leur faire subir. En 1994, leur organisation a été admise à faire une conférence au Mémorial de l'holocauste de Washington sur le sort des Témoins de Jéhovah dans l'Allemagne nazie.

Du point de vue sociologique, le livre de S.F.P. renvoie aux causes de la persécution des Témoins de Jéhovah. Les Témoins de Jéhovah

ont été controversés dans de nombreux pays et ils le sont encore. Chaque fois, bien qu'ils aient les mêmes pratiques, la condamnation est légitimée par des arguments différents et parfois opposés. On les a accusés de saper le peuple aryen, d'être des communistes, de saper le communisme, d'être le Cheval de Troie de l'Amérique, de ne pas respecter les droits de l'homme, de mettre en danger leur vie et celle de leurs enfants... Elle est persistante et prend des formes brutales ou plus subtiles. Pour des causes sur lesquelles on pourrait épiloguer longuement, les Témoins dérangent beaucoup de sociétés. Leur protestation socioreligieuse joue sans doute un rôle. De fait, ils ont été et sont toujours des analyseurs sociaux et la légitimation de leur persécution nous informe plus sur la société que sur eux-mêmes. Toutefois, on remarque que le jéhovisme possède une extraordinaire capacité à survivre aux persécutions et à accroître ses effectifs dans le monde. Cette résistance reste à étudier. Le livre de S.F.P. nous le rappelle.

Régis Dericquebourg.

122.41

PULLMANN (Judith).

Religious Choice in the Dutch Republic. The Reformation of Arnoldus Buchelius (1565-1641). Manchester-New York, Manchester University Press, 1999, XV-288 p. (coll. « Studies in Early Modern European History »).

Arnoldus Buchelius est le nom latinisé de Aernt van Buchell, juriste et notable d'Utrecht qui vécut dans cette ville prospère, à cheval sur la deuxième moitié du XVI^e siècle et la première moitié du siècle suivant. Ce furent, on le sait, des temps de troubles politiques autant que religieux en bien des régions de l'Europe occidentale et centrale. À titre d'exemple, les Pays-Bas du Nord où vécut A. Buchelius, jusque-là entièrement catholiques et soumis – politiquement – à la domination espagnole et à la dynastie des Habsbourg, émergèrent alors, après une « longue révolte » (1566-1648) contre ces deux monopoles, d'une situation désormais dépassée. La vie de A. Buchelius s'inscrit presque exactement dans ce moment. Dès lors l'histoire des Provinces-Unies du Nord fut dominée par des formes variées de protestantisme.

Au moment du Traité de Westphalie (1648) et depuis quelque temps déjà, les Églises réformées dominent – de peu – le paysage. Elles prennent la suite d'une implantation luthérienne mal réussie. S'oppose à cette prédominance réformée désormais acquise, une forte présence anabaptiste affectant surtout les classes inférieures et qui revêt des formes variées : révolu-